



Direction Générale

Direction Générale  
de l'ARI

261 Avenue Thiers - BP 60003  
33015 Bordeaux Cedex  
05 56 33 23 90  
siege@ari-accompagnement.fr

Association Ari

Dispositifs ITEP  
Prestataire spécialisé AGEFIPH  
Hôpital de jour  
SAMSAH  
ASAIS  
SESSAD  
Groupements de coopération

## ANNEXE COMPTABLE

### SOMMAIRE

<b>I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE.....</b>	<b>2</b>
<b>II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES. ....</b>	<b>3</b>
2.1 - Principes Généraux.....	3
2.2 - Changement de méthode comptable.....	4
<b>III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF.....</b>	<b>6</b>
3.1 - Immobilisations – Tableau des variations.....	6
3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux.....	6
3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation.....	6
- Approche par composant.....	6
3.4 - Immobilisations financières.....	10
3.5 - Immobilisations en cours.....	10
3.6 - Actif circulant - classement par échéances.....	10
3.7 – Disponibilités.....	10
<b>IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF. ....</b>	<b>11</b>
4.1 – Fonds associatifs et réserves.....	11
4.2 - Résultats comptables de l'exercice.....	11
4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 1150121).....	11
4.4 - Provisions pour risques et charges (total IV du passif).....	11
4-5 - Passage du résultat comptable au résultat administratif.....	12
4.6 – Fonds dédiés.....	13
4.7 - Engagement pris en matière de retraite.....	15
4.8 - Dettes financières.....	15
4.9 – Provision congés à payer.....	15
<b>V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT. ....</b>	<b>16</b>
5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires.....	16
5.2 - Effectifs au 31/12/2020 : 291 salariés.....	16
5.3- Rémunération des dirigeants.....	16
5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles.....	16
5.5– Honoraires des commissaires aux comptes.....	16
<b>VI - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....</b>	<b>17</b>
6.1 – Personnel détaché de l'Education National.....	17
6.2 – Mise à disposition gratuite de locaux.....	17
<b>VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. ....</b>	<b>17</b>

## I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

---

## II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.

---

### 2.1 - Principes Généraux

Les règlements ANC 2018-06 et 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux normes, principes et méthodes :

- du Plan Comptable général,
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2007-05 du 4 mai 2007,
- de l'arrêté du 29 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06
- des dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2019-04 du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Ces cinq derniers textes n'ont été appliqués que pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que pour le siège de l'association.

En conséquence, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes suivants :

- Image fidèle, comparabilité,
- Régularité, sincérité,
- Permanence des méthodes, prudence,
- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices.

Les règles d'amortissement tiennent compte des deux règlements (CRC 2002-10, modifié par le règlement CRC 2003-07, et CRC 2004-06 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

À compter de 2016, la date de prise en compte du début de l'amortissement est celle de la date de mise en service.

Concernant le médico-social, pour faire suite à l'avis du 4 mai 2007, ainsi qu'à l'instruction du 17 août 2007, *les dettes pour congés à payer ont été comptabilisées directement en moins des fonds propres au compte 114, à l'ouverture de l'exercice 2007 (1<sup>re</sup> année de comptabilisation).*

*« Les variations ultérieures des dettes pour congés à payer et autres droits acquis par les salariés sont comptabilisées au compte de résultat ».*

#### **Dérogations aux principes, règles et méthodes de base.**

L'ensemble immobilier du DITEP Saint-Denis (Ambarès-et-Lagrave), propriété de la CARSAT (ex CRAMA), a été amorti par l'Association jusqu'en 2011 ; ces dotations portées au compte « Provision réglementée pour renouvellement des immobilisations » ont été affectées en « fond dédié » à la suite de la nouvelle réglementation comptable.

## 2.2 - Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04 constitue un changement de méthode comptable.

L'impact du changement de méthode a été calculé à l'ouverture de l'exercice (01/01/2020) de façon rétrospective. Il a été comptabilisé en « report à nouveau ».

La présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent (2019) n'est pas modifiée. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n° 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

### Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n° 2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice

Les impacts à l'ouverture de l'exercice, indiqué dans le tableau ci-dessous, sont les suivants :

- Actif : Néant
- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
  - ✓ Fonds associatifs sans droit de reprise (legs et donations) : - 765 915,24 €
  - ✓ Réserves pour projet de l'entité : 4 171 422,53 €
  - ✓ Autres réserves : - 3 934 496,56 €
  - ✓ Résultats sous contrôle de tiers financeurs : 639 011,00 €
  - ✓ Fonds dédiés : 1 279 705,62 €
- Montant net, en report à nouveau : 1 168 000,36 €

### Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

LIBELLES 2020	PRESENTATION 2020	PRESENTATION 2019	LIBELLES 2019
Concours publics et subventions d'exploitation	14 805 101,94 €	14 607 158,12 €	Production immobilisée
		197 943,82 €	Subventions d'exploitation
<b>TOTAL</b>	<b>14 805 101,94 €</b>	<b>14 805 101,94 €</b>	

Variation des fonds propres	Ouverture	Transfert ANC 2018-06 et 2019- 04	Solde 01/01/20 après NRC	Affectation de résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Legs et donations							
Fonds propres sans droit de reprise	1 199 934,01 €	- 765 915,24 €	434 018,77 €				434 018,77 €
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation	59 485,61 €		59 485,61 €				59 485,61 €
Réserves pour projet de l'entité <i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)</i>	- €	4 171 422,53 €	4 171 422,53 €	850 130,62 €			5 021 553,15 €
	4 434 196,72 €		4 434 196,72 €				4 434 196,72 €
Autre réserves	3 934 496,65 €	- 3 934 496,65 €					
Report à nouveau <i>« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »</i>	1 041 877,59 €	1 168 000,36 €	2 209 877,95 €	461 052,58 €			2 670 930,53 €
		930 935,15 €	930 935,15 €				930 935,15 €
Excédent ou déficit de l'exercice <i>« dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »</i>	1 311 183,20 €		1 311 183,20 €	-1 311 183,20 €	1 853 664,50 €		1 853 664,50 €
	1 116 849,22 €		1 116 849,22 €	-1 116 849,22 €	1 759 110,18 €		1 759 110,18 €
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	639 011,00 €	- 639 011,00 €					
Situation nette	8 185 988,06 €	- €	8 185 988,06 €	- €	1 853 664 ,50 €	- €	10 039 652,56 €
Fonds propres consommables			-				
Subventions d'investissement	431 517,84 €	- €	431 517,84 €		350 000,00 €	26 123,60 €	755 394,24 €
Provisions réglementées	6 531 299,49 €	- 1 279 705,62 €	5 251 593,87 €		24 484,74 €	293 666,00 €	4 982 412,61 €
<b>TOTAL Fonds propres</b>	<b>15 148 805,39 €</b>	<b>- 1 279 705,62 €</b>	<b>13 869 099,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 228 149,24 €</b>	<b>319 789,60 €</b>	<b>15 777 459,41 €</b>

Cf. Fonds dédiés

### III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

#### 3.1 - Immobilisations - Tableau des variations

Tableau 1 - Immobilisations - Tableau de variation (en euros)

Immobilisations	Début d'exercice	Reclassement comptable	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Incorporelles	104 933,42 €		4 941,00 €		109 874,42 €
Corporelles	20 024 080,30 €		1 436 930,43 €	64 204,78 €	21 396 805,95 €
Financières	448 360,37 €		8 455,18 €	18 542,61 €	438 272,94 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 577 374,09 €</b>		<b>1 450 326,61 €</b>	<b>82 747,39 €</b>	<b>21 944 953,31 €</b>

#### 3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Tableau 2 - Immobilisations incorporelles et corporelles - Mouvements principaux

Établissements et services	Acquisitions en euros	Sorties en euros		Solde des mouvements 2020
	(1)	(2)		(1)+(2)
DITEP Saint-Denis	18 040,28 €	-	14 032,83 €	4 007,45 €
DITEP Millefleurs	49 988,44 €			49 988,44 €
DITEP Villa Flore	4 727,80 €	-	28 101,00 €	23 373,20 €
DITEP Plein Air	567 870,34 €			567 870,34 €
SAMSAH Intervalle	4 778,40 €	-	11 108,40 €	6 330,00 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	12 112,80 €			12 112,80 €
Direction Générale	6 233,55 €	-	10 962,00 €	4 728,45 €
Association	1 548,00 €		-	1 548,00 €
ASAIS	5 761,20 €			5 761,20 €
ARI Insertion	69 278,10 €			69 278,10 €
Le Relais	2 164,80 €			2 164,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>742 503,71 €</b>	<b>-</b>	<b>64 204,23 €</b>	<b>678 299,48 €</b>

#### 3.3 - Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation - Approche par composant.

Le tableau des variations des amortissements cumulés est le suivant :

Tableau 3 - Amortissements - tableau des variation (en euros)

Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Incorporelles	94 053,42	10 880,00		104 933,42
Corporelles	8 831 700,58	1 059 731,66	64 204,31	9 827 227,93
<b>TOTAL</b>	<b>8 925 754,00</b>	<b>1 070 611,66</b>	<b>64 204,31</b>	<b>9 932 161,35</b>

D'une manière générale, les modalités d'amortissement sont les suivantes :

Tableau 4 - Immobilisations corporelles - modalités d'amortissement pour dépréciation

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	25 à 40 ans
Agencements - Aménagements	"	10 à 20 ans
Matériel et outillage	"	5 ans
Mobilier de bureau	"	10 ans
Matériel de bureau - Informatique	"	3 ou 5 ans
Matériel de transport	"	5 ans

En application des textes cités ci-dessus, nous avons analysé les écarts entre ces modalités d'amortissement et l'approche par composant pour laquelle les règles retenues sont les suivantes :

Tableau 5 - Immobilisations corporelles - approche par composant

Composant	Durée d'amortissement	Quote-part (1)
Structure	25 ans (neuf ou récent)- 40 ans ancien	83.50%
Menuiseries extérieures	12 à 15 ans contre 25 ans auparavant	5.40%
Chauffage	12 ans contre 15 ans auparavant	3.20%
Électricité	12 ans contre 20 ans auparavant	4.20%
Sanitaires et plomberie	10 ans contre 20 ans auparavant	3.70%

(1) Ces quotes-parts sont appliquées lorsque nous ne pouvons pas avoir connaissance du détail précis de chaque composant.

Par ailleurs, l'approche par composant a été appliquée pour les trois constructions réalisées à partir de 2007, à savoir :

- les locaux d'Intervalle et d'ARI Insertion à Bordeaux,
- les Aquarelles du DITEP Saint-Denis à Ambarès-et-Lagrave,
- la réhabilitation de l'internat adolescents du DITEP Millefleurs - Terre-Neuvas à Villenave d'Ornon.

Ont donc fait l'objet d'un retraitement :

✓ **L'ensemble immobilier à Bègles - DITEP Millefleurs Terre-Neuvas.**

- **Concernant le bâtiment acheté en 2003, amorti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 :**

Nous n'avons conservé de ce bâtiment que la structure que nous pouvons amortir avec l'approche par composant sur 40 ans (bâtiment ancien).

Type d'amortissement	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotations aux amortissements
Amortissement "administratif"	224 100,00	25	16	9	24 900,00
Amortissement approche par composants	355 329,72	40	16	24	14 805,41

Ecart	10 094,60
-------	-----------

Nous sommes dans le cas d'un amortissement dérogatoire. Le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées au compte 145 sont les suivantes :

- ITEP Terre Neuvas : 6 561,49 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 533,11 euros.

- **Concernant les travaux (réhabilitation et extension) achevés en 2005, amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

Nous sommes également dans le cas d'un amortissement dérogatoire.

Nous constatons cet écart au crédit du compte 145 - amortissement dérogatoire.

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotations aux amortissements
<b>Amortissement "administratif"</b>		462 164,54	25	14	11	<b>42 014,95</b>
<b>Amortissement approche par composants</b>	Structure	534 237,27	40	14	26	20 547,59
	Electricité	5 500,79	15	14	1	5 500,79
	Menuiseries ext.	26 929,58	25	14	11	2 448,14
	Chauffage-sanita	22 495,69	20	14	6	3 749,28
	<b>TOTAL</b>	<b>589 163,33</b>				

<b>Ecart</b>	<b>9 769,15</b>
--------------	-----------------

Ce bâtiment étant utilisé par l'ITEP Terre-Neuvas (à hauteur de 65%) et par le SESSAD Millefleurs (35%), les dotations enregistrées sont les suivantes :

- ITEP Terre-Neuvas : 6 349,94 euros.
- SESSAD Millefleurs : 3 419,20 euros.

- ✓ **L'ensemble immobilier à Léognan - Hôpital de jour l'Oiseau-lyre**  
**Travaux achevés en 2001 - amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002**

Type d'amortissement	Composant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Durée d'amortissement	Durée d'amortissement écoulée	Durée d'amortissement résiduelle	Dotations aux amortissements
<b>Amortissement "administratif"</b>						<b>87 010,56</b>
<b>Amortissement approche par composants</b>	Structure	345 671,28	25	18	7	49 381,61
	Menuiseries ext.	31 198,30	25	18	7	4 456,90
	Chauffage	0,00	15	15	-	-
	Electricité	7 359,68	20	18	2	3 679,84
	Plomberie	7 061,21	20	18	2	3 530,61
	<b>TOTAL</b>	<b>391 290,47</b>				

<b>Ecart</b>	<b>25 961,60</b>
--------------	------------------

Comme vu en II, nous n'avons pas appliqué l'avis du 04 mai 2007 et l'instruction du 17 août à l'Hôpital de jour l'Oiseau lyre.

Cet écart entre l'amortissement « administratif » et l'amortissement avec l'approche par composant étant significatif, il a été enregistré dans la comptabilité annuelle.



Les investissements validés par le PPI 2016-2020 du CPOM ARI en date du 16 décembre 2015, selon un amortissement linéaire avec l'approche par composant sont appliqués pour les constructions réalisées suivantes :

✓ L'ensemble immobilier - DITEP Saint-Denis :

DITEP Saint-Denis	Date	Montant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Dotation aux amortissements 2020
Ensemble des réseaux à Ambarès	01/03/2017	496 729 €	355 989 €	49 673 €
Ensemble immobilier à Blaye	01/09/2017	1 319 173 €	1 119 179 €	85 712 €
Pavillon Internat dénommé Opaline	01/11/2018	250 627 €	224 643 €	22 272 €
Administration réhabilitation château	01/01/2019	806 670 €	741 211 €	65 459 €
Unité adolescents à Ambarès	01/07/2019	2 229 783 €	2 154 683 €	150 200 €
Pavillon Aquarelles et réhabilitations,	01/11/2019	314 068 €	309 357 €	28 263 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 417 050 €</b>	<b>4 905 062 €</b>	<b>401 579 €</b>

✓ L'ensemble immobilier - DITEP Millefleurs :

DITEP Millefleurs	Date	Montant	Valeur résiduelle au 31/12/2019	Dotation aux amortissements 2020
Origami	01/09/2017	572 929 €	482 228 €	38 872 €
Pavillons Internats dénommés Mosaïque Arc-en-ciel	27/09/2018	613 761 €	547 317 €	52 688 €
Réhabilitation thermique et Ad'Ap	01/11/2019	806 497 €	795 172 €	67 951 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 993 187 €</b>	<b>1 824 717 €</b>	<b>159 511 €</b>

### 3.4 - Immobilisations financières.

Il s'agit, pour l'essentiel, des titres de participations auprès du Crédit coopératif :

Tableau 6 - Immobilisations financières

Établissements et services	Objet de l'immobilisation financière	Montant en euros
Association	Medicoop	2 500,00 €
	Caution rue Ausone	1 100,00 €
Direction Générale	Titres de Participation (Crédit coopératif)	327 777,00 €
	Caution emprunt (Crédit coopératif)	3 500,00 €
	Caution (locataires)	5 110,14 €
	GCS	196,31 €
DITEP Villa Flore (SESSAD)	Titres emprunt (Crédit coopératif)	11 281,00 €
	Caution Société Kenavo 256 av. Thiers	15 300,00 €
	Caution (locataire - parking)	2 370,00 €
Hôpital de jour	Titres de Participation (Crédit coopératif)	15 244,90 €
DITEP Saint-Denis (ITEP)	Divers matériels	3 758,15 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	Divers matériels	13 180,00 €
	Caution emprunt (CDC)	8 586,00 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	Caution emprunt (CDC)	4 056,50 €
SAMSAH Intervalle	Divers matériels	1 582,49 €
	Caution (locataire) Alfonso Emile	1 570,00 €
AS AIS	Caution locaux professionnels (locataire)	13 001,00 €
	Caution appartements OIKEO	7 209,00 €
ARI insertion	Divers matériels	250,00 €
ARI Insertion 47	Caution (locataire)	700,00 €
TOTAL Association		<b>438 272,49 €</b>

### 3.5 - Immobilisations en cours.

Nature des travaux	2020
Pôle technique du DITEP Millefleurs	133 954,80 €
Construction du DITEP Plein Air à Mios	620 302,98 €
Site Internet - Direction Générale	4 941,00 €
Total Association	<b>770 139,78 €</b>

### 3.6 - Actif circulant - classement par échéances.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an (la quasi-totalité inférieure à trois mois).

### 3.7 - Disponibilités.

Obligations - TSR (DG) : 1 590 601,33 euros.

Les placements financiers ont généré, en 2020, 50 224 euros de plus-values et d'intérêts.

Au 31/12/2020 l'association possède deux placements à plus long terme :

- Epargne éthique mon.
- Obligations Titres subordonnés remboursables BPCE

Par ailleurs, l'association est titulaire de trois livrets Associations et d'un livret A.

## IV - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF.

### 4.1 - Fonds associatifs et réserves.

Suite à la nouvelle réglementation comptable, les fonds propres sans droit de reprise s'élèvent à 434 018,77 euros, dont 50 901 euros d'apport d'ASAIS au moment de la fusion.

### 4.2 - Résultats comptables de l'exercice.

Tableau 7 - Résultats comptables de l'exercice

Établissements et services	Résultat en euros
DITEP Saint-Denis	503 390,09 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	695 067,67 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	63 412,13 €
DITEP Villa Flore	219 559,45 €
DITEP Plein Air	133 218,30 €
Association	-38 464,94 €
Siège	5 142,02 €
SAMSAH Intervalle	145 377,59 €
ARI Insertion	76 319,31 €
ASAIS	11 555,23 €
Le Relais	-6 057,07 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	45 144,72 €
<b>Total Association</b>	<b>1 853 664,50 €</b>

Il s'agit du résultat comptable proprement dit (sans reprise du résultat N-2 et retraitements des provisions liées au compte administratif).

### 4.3 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (compte 1150121).

Ce compte enregistre les résultats dits « administratifs » N-1 en attente d'affectation. Le solde des comptes 1150121 au 31/12/2020 est détaillé ci-après :

Tableau 8 - Résultats sous contrôle de tiers financeurs

Etablissement	Au 31/12/2020 en euros	Sens	Observations
SAMSAH Intervalle	211 173	cr	Résultat administratif 2019 ARS, CD33
<b>Total</b>	<b>211 173</b>		

### 4.4 - Provisions pour risques et charges (total IV du passif).

Tableau 10 - Provisions pour risques et charges par catégorie de provisions et par établissement

Établissements et services	31/12/2020		
	01/01/2020	Mouvements	31/12/2020
DITEP Plein Air	30 311 €	72 479,12 €	102 790,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 311 €</b>	<b>72 479,12 €</b>	<b>102 790,12 €</b>

#### 4-5 - Passage du résultat comptable au résultat administratif.

Il faut prendre en compte un certain nombre de retraitements :

- le résultat N-2,
- des constitutions de provisions ne pouvant être intégrées en comptabilité dans le respect du plan comptable général et les reprises en découlant.

Tableau 9 - Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif

Établissements et services	Résultat comptable 2020	Provision congés payés 2020 (2)	Reprise Provision congés payés 2019	Écart amortissement immobilisations	Neutralisation des provisions des CNR (1) et affectations de résultats	Reprise résultat N-2	Résultat compte administratif 2020	Dépenses non opposables (ajustement provision congés payés)	Reprise	Résultat à affecter 2020
DITEP Saint-Denis	503 390,09 €				113,36 €		503 503,45 €	- 5 457,34 €		498 046,11 €
DITEP Millefleurs (ITEP)	695 067,67 €				1 725,00 €		696 792,67 €	- 3 637,97 €	7 204,78 €	700 359,48 €
DITEP Millefleurs (SESSAD)	63 412,13 €						63 412,13 €	940,18 €		64 352,31 €
DITEP Villa Flore	219 559,45 €						219 559,45 €	- 6 595,89 €		212 963,56 €
DITEP Plein Air	133 218,30 €						133 218,30 €	11 525,34 €		144 743,64 €
SAMSAH Intervalle	145 377,59 €						145 377,59 €	- 6 275,76 €	17 700,42 €	156 802,25 €
Direction Générale	5 142,02 €						5 142,02 €	20 975,35 €		26 117,37 €
Le Relais	-6 057,07 €						- 6 057,07 €	11 868,59 €		5 811,52 €
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	45 144,72 €	61 297,85 €	-66 181,67 €	-25 961,58 €			14 299,32 €			14 299,32 €
<b>Total Gestion conventionnée</b>	<b>1 804 254,90 €</b>	<b>61 297,85 €</b>	<b>-66 181,67 €</b>	<b>-25 961,58 €</b>	<b>1 838,36 €</b>	<b>-</b>	<b>1 775 247,86 €</b>	<b>23 342,50 €</b>	<b>24 905,20 €</b>	<b>1 823 495,56 €</b>
ARI Insertion	76 319,31 €						76 319,31 €			76 319,31 €
Association	-38 464,94 €						- 38 464,94 €			- 38 464,94 €
ASAIS	11 555,23 €						11 555,23 €			11 555,23 €
<b>Total Gestion propre</b>	<b>49 409,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 409,60 €</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 409,60 €</b>
<b>TOTAL ASSOCIATION</b>	<b>1 853 664,50 €</b>	<b>61 297,85 €</b>	<b>-66 181,67 €</b>	<b>-25 961,58 €</b>	<b>1 838,36 €</b>	<b>-</b>	<b>1 824 657,46 €</b>	<b>23 342,50 €</b>	<b>24 905,20 €</b>	<b>1 872 905,16 €</b>

(1) CNR: crédit non reconductible

(2) se reporter au paragraphe concernant les provisions congés payés

#### 4.6 - Fonds dédiés.

ASSOCIATION ARI	Financement			Ouverture Exercice (Compte 194)	Retraitement ANC 2018-06	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Exercice	
	Subventions d'exploitation	Contributions accordées par les autorités de tarification ARS	Contributions financières d'autres organismes				Mouvements <sup>1</sup>	Montant	Dont > 2 ans
<b>192100 FONDS DEDES A L'INVESTISSEMENT</b>				<b>828 482,00 €</b>	<b>1 279 705,62 €</b>	<b>- €</b>	<b>63 278,70 €</b>	<b>2 044 908,92 €</b>	<b>524 281,80 €</b>
Blaye 2004		X			4 464,76 €			4 464,76 €	4 464,76 €
Structure Jeux - aquarelles alarme 2007		X			2 113,18 €		264,06 €	1 849,12 €	- €
CPOM 2021-2025		X			753 424,00 €		63 128,00 €	690 296,00 €	- €
Provision investissement 2001-2011 (NRC #142 - ex-Carsat)		X			519 817,04 €			519 817,04 €	519 817,04 €
	<b>TOTAL DITEP SAINT DENIS</b>			<b>- €</b>	<b>1 279 818,98 €</b>	<b>- €</b>	<b>63 392,06 €</b>	<b>1 216 426,92 €</b>	<b>524 281,80 €</b>
Retraitement Association Travaux Villa 2003		X			- 36 313,36 €		-1 838,36 €	-34 475,00 €	- €
Travaux Villa 2003 (NRC #142)		X			36 200,00 €		1 725,00 €	34 475,00 €	- €
	<b>TOTAL DITEP MILLEFLEURS-ASSOCIATION</b>			<b>- €</b>	<b>-113,36 €</b>	<b>- €</b>	<b>-113,36 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Construction Mios 2019		X		828 482,00 €				828 482,00 €	
	<b>TOTAL DITEP PLEIN AIR</b>			<b>828 482,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>828 482,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>192200 FONDS DEDES A L'EXPLOITATION</b>				<b>145 754,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>205 759,43 €</b>	<b>52 621,72 €</b>	<b>298 891,77 €</b>	<b>55 749,50 €</b>
CPOM 2008		X			3 771,16 €			3 771,16 €	- €
Retraitement Association CPOM 2008		X			-3 771,16 €			-3 771,16 €	- €
PCO TND Solde 2019		X				4 053,21 €		4 053,21 €	- €
PCO TND Solde 2020		X				5 000,00 €		5 000,00 €	- €
	<b>TOTAL DIRECTION GENERALE-ASSOCIATION</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>9 053,21 €</b>	<b>- €</b>	<b>9 053,21 €</b>	<b>- €</b>
Dossier unique Des Usagers/Patients 2014-2016		X		14 117,75 €			14 117,75 €	- €	- €
Etude DITEP Ipsi Facto 2018		X		5 640,00 €			5 640,00 €	- €	- €
Diététicienne 2018		X		3 500,00 €				3 500,00 €	3 500,00 €
Gratification stagiaires 2018		X		2 374,11 €			2 374,11 €	- €	- €
Gratification stagiaires 2020		X		- €		3 885,33 €		3 885,33 €	- €
Embellie 2019		X		44 975,46 €			17 723,78 €	27 251,68 €	
Emascol 2020		X				97 442,61 €		97 442,61 €	- €
Subvention Projet culture et santé 2020	X					2 960,00 €		2 960,00 €	- €
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde		X				1 808,00 €		1 808,00 €	- €
CNR Masque Covid 2020		X				3 886,28 €		3 886,28 €	- €
	<b>TOTAL DITEP SAINT DENIS</b>			<b>70 607,32 €</b>	<b>- €</b>	<b>109 982,22 €</b>	<b>39 855,64 €</b>	<b>140 733,90 €</b>	<b>3 500,00 €</b>

<sup>1</sup> Sans remboursement ou transferts pendant l'exercice

ASSOCIATION ARI	Financement		Ouverture Exercice (Compte 194)	Retraitement ANC 2018-06	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisation en cours de l'exercice	Clôture Exercice	
	Subventions d'exploitation	Contributions accordées par les autorités de tarification ARS				Contributions financières d'autres organismes	Mouvement	Montant
Asaïs (sessad) 2017		X	50 000,00 €				50 000,00 €	50 000,00 €
Prime exceptionnelle Covid 2020 (sessad) Solde		X			3 140,00 €		3 140,00 €	- €
Gratification stagiaires 2019 (sessad)		X	4 803,75 €				4 803,75 €	- €
CNR Masque Covid 2019 (sessad)		X			1 268,21 €		1 268,21 €	- €
Subvention Projet ERASMUS Bègles 2020 Solde	X				2 266,15 €		2 266,15 €	- €
Gratification stagiaires 2020 Solde (ITEP)		X			2 021,03 €		2 021,03 €	- €
Gratification stagiaires 2019 (ITEP)		X	3 281,24 €			3 281,24 €	- €	
CNR Masque Covid 2020 (ITEP)		X			2 577,44 €		2 577,44 €	- €
<b>TOTAL DITEP MILLELFEURS</b>			<b>58 084,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 272,83 €</b>	<b>3 281,24 €</b>	<b>66 076,58 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
Gratification stagiaires 2018		X	2 729,99 €			2 729,99 €	- €	- €
Gratification stagiaires 2020		X			2 265,87 €		2 265,87 €	- €
CNR Masques Covid 2020		X			1 928,04 €		1 928,04 €	- €
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde		X			1 000,00 €		1 000,00 €	- €
<b>TOTAL DITEP VILLA FLORE</b>			<b>2 729,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 193,91 €</b>	<b>2 729,99 €</b>	<b>5 193,91 €</b>	<b>- €</b>
REG Développement d'activité en psychiatrie DAF 2020		X			5 000,00 €	- €	5 000,00 €	- €
REG Mesure de reconduction DAF 2020		X			2 000,00 €		2 000,00 €	- €
<b>TOTAL OISEAU LYRE</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>- €</b>
Gratification stagiaires 2018		X	2 249,50 €				2 249,50 €	2 249,50 €
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde		X			915,00 €		915,00 €	- €
CNR Masques Covid 2020		X			1 694,76 €		1 694,76 €	- €
<b>TOTAL INTERVALLE</b>			<b>2 249,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 609,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>4 859,26 €</b>	<b>2 249,50 €</b>
Solde subvention Emile 2020		X			43 753,29 €		43 753,29 €	- €
Solde subvention département 2020		X			15 898,21 €		15 898,21 €	- €
<b>TOTAL ASAIS</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>59 651,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>59 651,50 €</b>	<b>- €</b>
Prime exceptionnelle Covid 2020 solde		X			996,00 €		996,00 €	- €
<b>TOTAL DITEP PLEIN AIR</b>			<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>996,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>996,00 €</b>	<b>- €</b>
Défi qualité Autisme 2018		X	12 082,26 €			6 754,85 €	5 327,41 €	- €
<b>TOTAL LE RELAIS</b>			<b>12 082,26 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>6 754,85 €</b>	<b>5 327,41 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>974 236,06 €</b>	<b>1 279 705,62 €</b>	<b>205 759,43 €</b>	<b>115 900,42 €</b>	<b>2 343 800,69 €</b>	<b>580 031,30 €</b>

#### 4.7 - Engagement pris en matière de retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 594 793 euros, auxquels il faut ajouter les charges, soit un montant total de **892 190 euros**.

Les valeurs ont été actualisées à 0,50 % (taux moyen préconisé sur la base du taux moyen Iboxx et Bloomberg, dans la fourchette 0,5-1,2 % en 2020) et une estimation de départ à la retraite à 65 ans.

L'Association n'a contracté aucun engagement en matière de pension, complément de retraite et indemnités autres que ceux résultant de la Convention Collective 66 signée le 15/03/1966, laquelle prévoit le versement d'indemnités de départ en retraite :

- Ancienneté égale ou supérieure à 10 ans 1 mois
- Ancienneté égale ou supérieure à 15 ans 3 mois
- Ancienneté supérieure à 25 ans 6 mois.

En revanche, fin 2014, un contrat d'assurance a été souscrit auprès de Malakoff Médéric, permettant de constituer un fonds garantissant le versement aux salariés des indemnités de fin de carrière, pour les établissements Asaïs, Ari Insertion et l'Hôpital Oiseau lyre. En 2019, celui a été remplacé par le contrat Socgecap mutuelle santé de la Société Générale. Un versement de 8 382 euros a été effectué en 2020, soit 0,94 % des droits.

De plus, depuis 2017 des excédents ont été alloués au financement des mesures d'exploitation pour financer les indemnités de départ à la retraite pour un montant de 716 045 euros soit 90 %.

#### 4.8 - Dettes financières.

Tableau 11 - État des dettes financières.

Établissements et services	Emprunt	Total dettes hors ICNE au 31/12/2020	A 1 an au plus	A plus d'un an
DITEP Millefleurs - ITEP (2005)	527 150 €	233 380 €	24 814 €	208 565 €
DITEP Millefleurs - SESSAD (2005)	283 850 €	125 666 €	13 362 €	112 304 €
DITEP Saint-Denis à Blaye - (2017)	492 395 €	307 747 €	49 239 €	258 507 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2017)	749 925 €	468 703 €	74 993 €	393 710 €
DITEP Saint-Denis - ITEP - (2018)	757 680 €	574 574 €	75 768 €	498 806 €
Siège (2006+2007)	350 000 €	154 292 €	20 024 €	134 268 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 161 000 €</b>	<b>1 864 362 €</b>	<b>258 200 €</b>	<b>1 606 162 €</b>

#### 4.9 - Provision congés à payer.

Tableau 12 - Provisions pour congés payés par établissement

Établissements et services	Brut provisionné	Taux de charges	Charges provisionnées	Total provisionné
DITEP Saint-Denis	108 231 €	49,92%	54 029 €	162 259 €
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	98 749 €	48,90%	48 288 €	147 038 €
DITEP Villa Flore (SESSAD)	33 607 €	53,91%	18 117 €	51 724 €
DITEP Plein air	38 348 €	48,70%	18 675 €	57 023 €
SAMSAH Intervalle	32 832 €	48,93%	16 065 €	48 897 €
Hôpital de Jour l'Oiseau Lyre	40 405 €	51,71%	20 893 €	61 298 €
ARI Insertion	27 396 €	49,50%	13 561 €	40 957 €
ASAI	30 819 €	51,36%	15 829 €	46 648 €
Le Relais	18 967 €	49,58%	9 404 €	28 371 €
Direction Générale	51 410 €	56,35%	30 561 €	81 970 €
<b>TOTAL Association</b>	<b>480 762 €</b>		<b>245 422 €</b>	<b>726 184 €</b>

## V - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.

### 5.1 - Ventilation des produits.

Tableau 13 - Ventilation des produits par établissement

Établissements et services	2020	2019	Variation	Observations
DITEP Saint-Denis	4 523 318 €	4 371 668 €	3,47 %	Financement ARS : Dotation CPOM 2016-2020 avec mesures nouvelles (hors CNR et reprise des résultats).
DITEP Millefleurs Terre-Neuvas	4 017 453 €	3 964 275 €	1,34 %	
DITEP Villa Flore	1 088 819 €	1 079 107 €	0,90 %	
DITEP Plein Air	1 415 619 €	1 397 046 €	1,33 %	
SAMSAH Intervalle	1 156 507 €	1 117 464 €	3,49 %	Financement ARS et Conseil Départemental.
Hôpital de jour l'Oiseau Lyre	1 637 726 €	1 630 726 €	2,61 %	Dotation globale.
Le Relais	280 413 €	277 912 €	0,43 %	Financement ARS
<b>Total Gestion Conventionnée</b>	<b>14 119 855 €</b>	<b>13 838 198 €</b>	<b>2,04 %</b>	
ARI Insertion	834 882 €	809 930 €	3,08 %	Prestations de services AGEFIPH.
<i>L'emploi d'abord</i>		67 880 €	-	Subventions d'exploitation
AS AIS	182 705 €	109 495 €	66,86 %	Subventions d'exploitation - Emile
<b>Total gestion propre</b>	<b>1 017 587 €</b>	<b>987 305 €</b>	<b>3,07 %</b>	
<b>Total Association</b>	<b>15 137 442 €</b>	<b>14 825 503 €</b>	<b>2,10 %</b>	

### 5.2 - Effectifs au 31/12/2020 : 291 salariés.

Tableau 14 - Effectifs de l'association en personnes physiques.

Postes	Salariés
Cadres	82
Non-cadres	209
<b>TOTAL</b>	<b>291</b>

### 5.3- Rémunération des dirigeants.

Conformément aux statuts de l'Association, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Secrétaire général et Trésorier) ne perçoivent pas de rémunération.

### 5.4- Engagements donnés et engagements reçus : Cautions, garanties, suretés réelles

Garanties, cautions reçues sur emprunts :

Nature de la caution et identité du garant	Montant de l'emprunt garanti	Montant de la garantie	Garantie en %
Caution personne morale du Conseil Départemental de la Gironde	468 702,98 €	234 351,49 €	50 %
	307 746,95 €	153 873,47 €	50 %
	574 574,00 €	287 287,00 €	50 %

Suretés réelles consenties sur emprunt :

Nature	Montant de l'emprunt garanti	Montant de la garantie
Hypothèque immobilière	173 440 €	99 000 €
Privilège du prêteur de deniers		251 000 €

### 5.5- Honoraires des commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leur mission de Commissariat aux Comptes pour l'année 2020, le montant des honoraires versés à KPMG ou provisionnés s'élève à 33 720 euros.



## VI - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.

---

### 6.1 - Personnel détaché de l'Education National

Le Directeur du DITEP Saint Denis est détaché de l'éducation nationale, pour un salaire brut chargé de 112 534 euros.

### 6.2 - Mise à disposition gratuite de locaux

La signature du bail emphytéotique en date du 15 novembre 2017, avec la CARSAT, permet de bénéficier du Domaine de Saint-Denis à titre gratuit pour une durée de 30 années entières. Une estimation de l'équivalent loyer a été évalué à 37 766 euros, d'après l'avis du domaine établi en 2015, par la Direction Régionale des Finances Publiques.

## VII - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.

---

A la date d'arrêté des comptes, l'épidémie de coronavirus Covid-19 n'a pas eu d'incidence significative pour l'association.

Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs pour l'association.

Nous estimons toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause car l'activité est maintenue et l'ARI perçoit les financements par douzième prévus pour 2020 :

- Conformément à l'ordonnance 2020-313 du 25 mars 2020 :
  - ☑ Le niveau de financement des établissements n'est pas modifié, même en cas de sous-activité ou de fermeture temporaire due à l'épidémie.
  - ☑ Pour les établissements au forfait global, lorsqu'ils n'ont pas signé de CPOM et/ou lorsqu'ils n'ont pas atteint les objectifs d'activité définis dans le contrat, il ne sera pas procédé en 2021 à la modulation des financements en fonction de l'activité constatée en 2020.

L'activité et les financements des établissements non concernés par l'ordonnance, sont maintenus sur 2020.